



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tribunaux de grande instance : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 57199

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'extrême difficulté que rencontrent les magistrats pour faire face, en l'état, au contentieux en constante progression engendré par la législation sur les étrangers, notamment dans le périmètre de Roissy. Les magistrats et fonctionnaires, tant au siège qu'au parquet, informés du projet de loi instituant le nouveau régime juridique de la zone de transit de l'aéroport de Roissy et de ses conséquences sur le contentieux des étrangers, pensent qu'ils ne pourront faire face à ce contentieux en augmentation. C'est le cas notamment au tribunal de grande instance de Bobigny, où indépendamment des vacances actuelles de postes qu'il convient de combler sans délai, la création d'un poste de vice-président, de deux postes de juge, d'un poste de premier substitut, de deux substituts et de six greffiers, s'avère indispensable. Il lui demande comment il compte pallier cette lacune.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de la justice, conscient de la surcharge de travail qu'entraîne la réforme relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France, tient compte de l'incidence de ce texte dans la répartition des postes entre les juridictions. En ce qui concerne plus particulièrement la future zone d'attente de Roissy, cette réforme nécessitera un renforcement du nombre de magistrats et de greffiers du tribunal de grande instance de Bobigny. Cette juridiction fait déjà partie des tribunaux qui bénéficient d'une priorité en matière d'affectation de moyens, puisque aucun poste de magistrat n'est actuellement vacant et que tous les emplois de fonctionnaires sont systématiquement proposés à l'occasion des réunions des commissions paritaires compétentes. L'application du nouveau dispositif, aujourd'hui effective, s'est faite d'ailleurs en étroite concertation avec les juridictions particulièrement concernées, dont le tribunal de grande instance de Bobigny. La chancellerie veillera, tout particulièrement, à ce que les moyens nouveaux soient en priorité affectés à cette juridiction, pour lui permettre de faire face à ce nouveau contentieux.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) • [ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57199

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1992, page 2020